

l'affrontement stérile. La CSCE avait fait ses preuves en tant que forum multilatéral où les États participants pouvaient, sans menacer les systèmes politiques ou sociaux des autres, tenter de trouver un terrain d'entente. Les participants s'étaient entendus sur un ensemble de normes et de principes qui, s'ils étaient intégralement respectés, constitueraient une assise solide à la conduite de relations policées non seulement entre les gouvernements, mais aussi entre les gouvernements et leurs citoyens. Enfin, la CSCE offrait à tous les États signataires l'occasion de contribuer à atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Il était par conséquent possible, en 1975, d'espérer sans être irréaliste. Et le Canada était résolu à contribuer de façon constructive à un processus prometteur d'une approche nouvelle et positive.

Notre engagement n'a pas faibli, Monsieur le Président. Cependant, lorsqu'ils considèrent les progrès accomplis par la CSCE au cours des dix dernières années en regard des possibilités qui semblaient s'offrir en 1975, les Canadiens ne peuvent se défendre d'un sentiment de déception et d'inquiétude.

Lors de la revue de la mise en oeuvre de l'Acte final à Belgrade et à Madrid, il est apparu à l'évidence que non seulement l'exécution des engagements pris en 1975 avait fait très peu de progrès, mais que, pire encore, la situation s'était détériorée dans la plupart des domaines visés par l'Acte final.

Depuis, les perspectives se sont encore assombries. Avant même que ne s'ouvre la réunion de Madrid, le peuple d'un certain pays s'est vu privé de son droit à l'autodétermination. Cette situation persiste, et c'est là une intervention au sens véritable du sixième principe, même si la victime n'est pas un État participant, puisque nous avions tous convenu en 1975 d'observer, à l'égard des États n'appartenant pas au cercle des 35, le même comportement qu'à l'endroit des États qui en font partie. Nous avons vu planer la menace d'une intervention contre un État participant alors même que se tenait la réunion de Madrid. De telles transgressions des engagements contractés ne peuvent manquer d'ébranler les espoirs que nous partagions en 1975 et de porter ainsi atteinte à la crédibilité du processus de la CSCE.

Les Canadiens ont un intérêt profond et durable à la question des droits de l'homme. La situation est aujourd'hui dans certains pays bien pire qu'elle ne l'était en 1975. Des citoyens qui ont cru, sur les assurances de